

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

26 janvier 2024

PRESENTS : MM., BOULANGER, DELAGE, POUQUET, FOREST, COMBROUX, SOULIER, MERILLOU, Mmes POLTORAK, PERETTI, GAY, FEURPRIER, MAILLER, PEYRAMAURE, formant la majorité des membres en exercice.  
ABSENTS : F.ISASCA, JP CUBERTAFON

Désignation du secrétaire de séance : S. MERILLOU

## ORDRE DU JOUR

### 1. Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### 2. Chaufferie bois : Vote du budget – approbation du compte administratif et affectation du résultat

#### Affectation du résultat

Le Maire ne prend pas part au vote.

Jacqueline POLTORAK préside la partie consacrée au compte administratif.

Après avoir entendu le compte administratif 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 1 463.46

Recettes de l'exercice : 115 183.38

Dépenses de l'exercice : 112 238.91

Déficit reporté : 1 481.01

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 1 168.74

Recettes de l'exercice : 38 326.43

Dépenses de l'exercice : 49 145.79

Excédent reporté : 11 702.17

Besoin sur restes à réaliser : 2 051.55

Constatant que la section d'investissement présente un déficit de clôture de 1 168.74 il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement au comblement de ce déficit.

- Affectation de 1 168.74 à la section d'investissement compte 1068

- Report en recette de fonctionnement du reste de l'excédent de fonctionnement soit 294.72 compte 002.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

### Vote du budget primitif CHAUFFERIE BOIS 2024

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 128 379.57 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 63 259.55 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

### 3. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023

Vu l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette [...]»,

Considérant la nécessité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget dans la limite suivante :

- Total des dépenses réelles d'investissements votées en 2023 : 1 405 604
- Chapitre 16 dettes et assimilés : -404 232
- = Montant des dépenses à prendre en compte 1 001 372
- Montant total maximum autorisé ¼ **250 343**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

CHAPITRE OU OPERATION	<i>Pour mémoire</i> TOTAL BUDGET 2023	<i>Pour mémoire</i> MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ 1/4	OUVERTURE DE CREDITS Montant de la dépense	Nature de la dépense	Article budgétaire d'exécution
Chapitre 21 Hors opération	24 418	6 104.50	1316	Conteneur chauffant pour transport repas	2188
90 / Bâtiments	50 220	12 555	2600	Aménagement logement locatif	21352
100 / Aménagements	102 850	25 712.50	19 600	Effacement de réseau FT Le Pont	21533

### **Renouvellement des lignes de trésorerie**

Considérant que les lignes de trésorerie arrivent à terme,  
Il est proposé de renouveler les lignes dans les mêmes conditions.

#### **Ligne de trésorerie pour le budget principal**

Conclusion d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Charente-Périgord dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 100 000 €
- Durée 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois
- Marge 1.20
- Commission d'engagement 300 €

#### **Ligne de trésorerie pour le budget Chaufferie bois**

Conclusion d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Charente-Périgord dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 20 000€
- Durée 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois
- Marge 1.20
- Commission d'engagement 200 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

#### **4. Mandat au Centre de gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance**

Considérant que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La prévoyance ou « garantie maintien de salaire » couvre les risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux prévoit que l'employeur doit contribuer à hauteur de 50 % minimum de la cotisation payée par ses agents. Cette participation doit se faire par le biais d'un contrat collectif à adhésion obligatoire dont les garanties doivent prévoir à minima un maintien de 90 % du salaire net en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité permanente.

Le dispositif réglementaire prévoit donc deux possibilités pour les collectivités, exclusives l'une de l'autre, s'agissant de la couverture prévoyance :

- La mise en place d'une convention de participation conclue par la collectivité effectuant sa propre mise en concurrence,
- L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion.

Dans les collectivités territoriales employant moins de 50 agents et rattachées au Comité Social Territorial (CST) du CDG, c'est le CDG qui est compétent pour négocier et conclure un accord qui doit ensuite être approuvé par chaque collectivité qui souhaite adhérer au contrat.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Dordogne a décidé de lancer en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le Centre de gestion proposera une convention de participation dans le domaine de la prévoyance au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

#### **5. Demande d'aide financière du collège Plaisance pour participer au projet : 3<sup>ème</sup> édition des chorales scolaires de la région Aquitaine**

Vu la demande d'aide financière présentée par le Collège Plaisance pour la participation à la 3<sup>ème</sup> édition des chorales scolaires de la région Aquitaine,

Plus de 2000 collégiens et lycéens, issus d'une cinquantaine d'établissements se produiront sur la scène du Zénith de Limoges à la fin du mois de mai 2024. Ce spectacle s'intitule « Zénith 2024 : La mécanique du chœur ». L'édition 2024 compte sur la présence du groupe Dionysos qui pourrait, à cette occasion, fêter ses 30 ans.

Les frais engagés concernent le transport des élèves vers le Zénith de Limoges

Il est proposé de solliciter la communauté de communes pour l'attribution d'une subvention globale.

#### **6. Création de poste suite à avancement de grade**

Vu le tableau d'avancement 2024,

Il est proposé :

- Service technique : création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite à cet avancement de grade ;
- De modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 01/04/2024 :

FONCTIONS	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIF CREE	EFFECTIF POURVU
<i>SERVICE ADMINISTRATIF</i>				
Secrétaire générale	Attaché territorial	complet	1	1
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 1 <sup>è</sup> classe	complet	1	1
<i>SERVICE TECHNIQUE</i>				
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1 <sup>è</sup> classe	complet	1 + 1	2 au 01/04/2024
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 2 <sup>è</sup> classe	complet	1 - 1	0 au 01/04/2024
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	complet	1	1
<i>SERVICE SCOLAIRE ET ENTRETIEN</i>				
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>è</sup> classe	complet	1	1
Animateur périscolaire	Adjoint d'animation	Non complet 27/35	1	1
	Adjoint d'animation	Non complet 16/35	1	1
Agent d'entretien des locaux exerçant au collège	Adjoint technique	Non complet 29/35	1	1
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	non complet 27/35	1	1

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

## **7. Motion de soutien au monde agricole**

Suite aux récents évènements, le Maire propose de voter une motion de soutien au monde agricole. L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette motion qui sera transmise la semaine prochaine aux représentants de l'Etat.

La séance est close à 21h.